

### le groupe F.O. refuse la fausse démocratie représentative !!

Un avis du C.E.S. envisage de soumettre les syndicats à des élections semblables à celles qui régissent l'activité politique. Force Ouvrière s'y oppose et se mobilise pour soutenir un système qui permettra toujours de faire naître des accords collectifs et du progrès social.

A la demande du Premier Ministre, le Conseil Economique et Social a été saisi pour avis sur le rapport Hadas-Lebel relatif à la représentativité syndicale. Une section spéciale a été constituée au sein du C.E.S. pour élaborer un projet d'avis.

Les discussions ont été vives tant les positions des membres du C.E.S. divergent. L'examen de plus de deux cents amendements n'a pu avoir lieu tant certains étaient surtout pressés de faire voter ce texte avant que le Parlement n'examine le projet de loi sur le dialogue social. La méthode utilisée s'apparente donc à celle du 49 - 3.

Deux points clés figurent dans l'avis du C.E.S. : la représentativité et l'accord majoritaire.

Pour la représentativité, il s'agirait de mesurer l'audience des organisations syndicales pour déterminer une échelle de légitimité. Celle-ci remplacerait l'arrêté de 1966 conférant la représentativité irréfragable à cinq confédérations. Un seuil pourrait être fixé à 5%. Il en découlerait, par exemple, la capacité à négocier ou à élire des délégués syndicaux. Comment mesurer cette audience ? Force Ouvrière considère que seul un scrutin faisant appel à toutes celles et ceux qu'une confédération représente, peut avoir un sens en s'adressant à tous, les chômeurs, les salariés et les retraités.

**Ce Scrutin, c'est celui des élections à la Sécurité Sociale**

#### La liberté contractuelle

Concernant l'accord majoritaire, le débat de fond a été occulté, à savoir la relation entre accord majoritaire et accord dérogatoire, l'un n'allant pas sans l'autre. C'est toute la question importante de la hiérarchie des normes ou du principe de faveur. Cela signifie qu'un syndicat n'aurait plus la liberté d'apposer ou non sa signature sur un accord, sauf s'il est majoritaire à lui tout seul ou s'il a passé des alliances. Sur le fond, la liberté contractuelle en prend un sacré coup.

#### Une majorité des partenaires sociaux opposée au texte

C'est pourquoi le groupe F.O. a voté contre le projet. "Le fait que la majorité des partenaires sociaux se soit opposée au texte est quand même un élément incontournable. Ce rapport cible ceux qui ont porté à bout de bras les conventions collectives dans notre pays. Il est tout à fait possible de discuter d'une évolution de la représentativité syndicale en France, mais avec un minimum de consensus. Il faut prendre garde à ce que l'on cherche. Certains arguent que les organisations françaises possèdent un taux inférieur d'adhérents par rapport à celles d'autres pays. Mais il faut rappeler que les systèmes appliqués dans ces pays ne sont pas les mêmes que le nôtre, notamment pour ce qui est du "retour direct". Et en tout état de cause par rapport à n'importe quel pays, la France n'a pas à rougir des droits et des garanties collectives que F.O. a réussi à faire aboutir.

**"La C.G.T. et la C.F.D.T. poussent les feux de leurs chaudières !!"**

#### Réflexion de Synthèse de notre Camarade Roger DUCROQUET

Profitant de l'examen du projet de loi concernant la "concertation préalable avant toute réforme du Droit du Travail", les Secrétaires Généraux de la C.G.T. et de la C.F.D.T. se sont empressés de saisir le 4 décembre 2006, les groupes parlementaires d'un texte d'amendement touchant à la représentativité des organisations syndicales au niveau national, laquelle serait appréciée selon... "les résultats d'une élection dans l'ensemble des entreprises". Donc, seuls seraient concernés les effectifs en activité.

On les voit venir avec leurs gros sabots ! En effet, le lendemain 5 décembre, PS, PC et Verts défendaient trois amendements identiques à l'Assemblée Nationale ! Amendements repoussés !... Pour le moment !!

Force Ouvrière estime et prétend que seule une élection générale, du type Sécurité Sociale dont le corps électoral concerne tous les salariés du secteur privé, du public, chômeurs et salariés retraités, peut mesurer la représentativité de chaque organisation syndicale.

Si on suivait leur pensée (ou plutôt leurs arrières-pensées) voilà ce que donnerait dans le Pas-de-Calais (dans le secteur privé, selon analyse UNEDIC 2005) :

- 20 253 entreprises ou établissements occupent 65 488 emplois (moins de 10) 21% dépourvus de DP et de CE
- 4 258 entreprises ou établissements occupent 89 315 emplois (10 à 49) - 29% dépourvus de CE.
- 1 008 entreprises ou établissements occupent 155 075 emplois - 50%

alors que 70 000 sont demandeurs d'emplois, et les 4/5èmes de la population sont ou ont été salarié(e)s, tous secteurs confondus.

#### L'état de veille est de rigueur ! En toutes circonstances !

S'agissant de la production agricole, F.O. a maintenu constamment sa présence lors des négociations salariales (minima et amplitude de la grille de classification). Au 1<sup>er</sup> niveau, le SMIC a toujours été observé. Sur l'impulsion de notre organisation, la Convention Collective Départementale des exploitations agricoles a été réservée et mise à jour avec quelques avancées.

A notre initiative, après de multiples réunions, un accord de prévoyance a enfin été conclu à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2007. C'est une première dans le Département et dans cette branche.



Roger Ducroquet

Pendant soixante ans, il n'a pas cessé le combat et a continué à garder l'espoir d'un monde plus juste où l'égalité l'emporterait sur les privilèges pour améliorer les conditions de vie et de travail.



seront créés. Il sera également à l'origine de la construction du centre de santé de Bruay inauguré en 1960 et du siège des services administratifs de la SSM inauguré en 1965. Quelques temps auparavant il maintiendra l'activité de la Maternité des Houillères jusqu'en 1975 et la fera transformer en un centre de kinésithérapie, de rééducation et de soins à domicile.

En 1972 il envisage de créer la maison de soins et de convalescence "La Roseraie", elle ne sera inaugurée qu'en 1980 après avoir lutté pour obtenir le financement en 1977.

Louis MAHIEUX a terminé son activité syndicale en tant qu'administrateur du Régime Minier, et est resté l'un des responsables du syndicat Force Ouvrière des Mineurs du Pas-de-Calais, dont il a été le Président

Il a reçu la Croix de Chevalier de l'Ordre du Mérite, récompensé pour son activité sociale

"Aider ceux qui sont dans les difficultés de tous ordres", c'était son ambition, sa fierté.

**Louis nous a quittés le 5 mars 2007.**

**L'Union Départementale des syndicats Force Ouvrière du Pas-de-Calais et l'Equipe de rédaction du journal "le Militant" présentent leurs très sincères condoléances à la famille de notre camarade Louis MAHIEUX, militant F.O. de la première heure...**



### MACIF - FO LE PROGRÈS SOCIAL POUR TRAIT D'UNION

Notre engagement : faciliter l'action militante et améliorer les conditions sociales

La Macif s'engage à vos côtés dans votre vie syndicale pour défendre tous les militants, assurer votre syndicat, votre comité d'entreprise et gérer votre trésorerie.

La Macif vous apporte des solutions collectives performantes et sur mesure dans les domaines de la prévoyance, de la santé, de l'épargne salariale et des retraites.

Vous souhaitez en savoir plus ?

Macif - Direction des Partenariats - 79037 Niort cedex 9  
Tél.: 05 49 09 44 90  
partenariat@macif.fr